VILLE DE Magog

AVIS PUBLIC
PROJET DE RÈGLEMENT 2761-2020-1
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT 2761-2020-1.

Le conseil municipal a adopté, par sa résolution 109-2020, à sa séance du 16 mars 2020, le projet de règlement 2761-2020-1 modifiant le Règlement sur les conditions d'émission de permis de construire 2370-2010 concernant l'émission de permis de construire dans le parc industriel, sur la rue des Nénuphars et sur le chemin Fortin.

Les principaux objets de ce projet de règlement sont :

Article	***Objet***	***Zones existantes concernées***
1	Permettre l'émission d'un permis de construction sur les rues Florent (zone Ej05I), Louis-Faucher (zone Dk01IC), Tanguay (zone Dk02I), Bisaillon (zone DI01I), MacPherson (zone DI01I) et le boulevard Poirier (zone DI01I), sans que l'ensemble des lignes avant de terrain ne longe les services puisque ces terrains peuvent être autrement raccordés aux réseaux municipaux	Ensemble du territoire
2a)	Permettre l'émission de permis de construction sur le chemin Fortin au complet à la suite d'une modification de la dénomination des rues du secteur.	Ensemble du territoire
2b)	Permettre l'émission de permis de construction sur la rue des Nénuphars au complet à la suite d'une modification de la dénomination des rues du secteur.	Ensemble du territoire

Ce projet de règlement concerne l'ensemble du territoire.

Ce projet de règlement, conformément à la loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue **le mardi 7 avril 2020 à 19 h 30**, dans la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville de Magog, au 7, rue Principale Est, Magog.

Au cours de cette assemblée publique de consultation, Madame la mairesse ou un membre du conseil désigné par elle expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement peut être consulté au Service du greffe situé au 7, rue Principale Est, à Magog, aux heures ordinaires de bureau et sur notre site internet au www.ville.magog.qc.ca/avispublics . Toutefois, pour plus d'informations concernant ce projet de règlement, veuillez contacter la Division urbanisme, au numéro 819 843-3333, poste 540.

Donné à Magog, le 17 mars 2020.

Me Marie-Pierre Gauthier,
Greffière adjointe

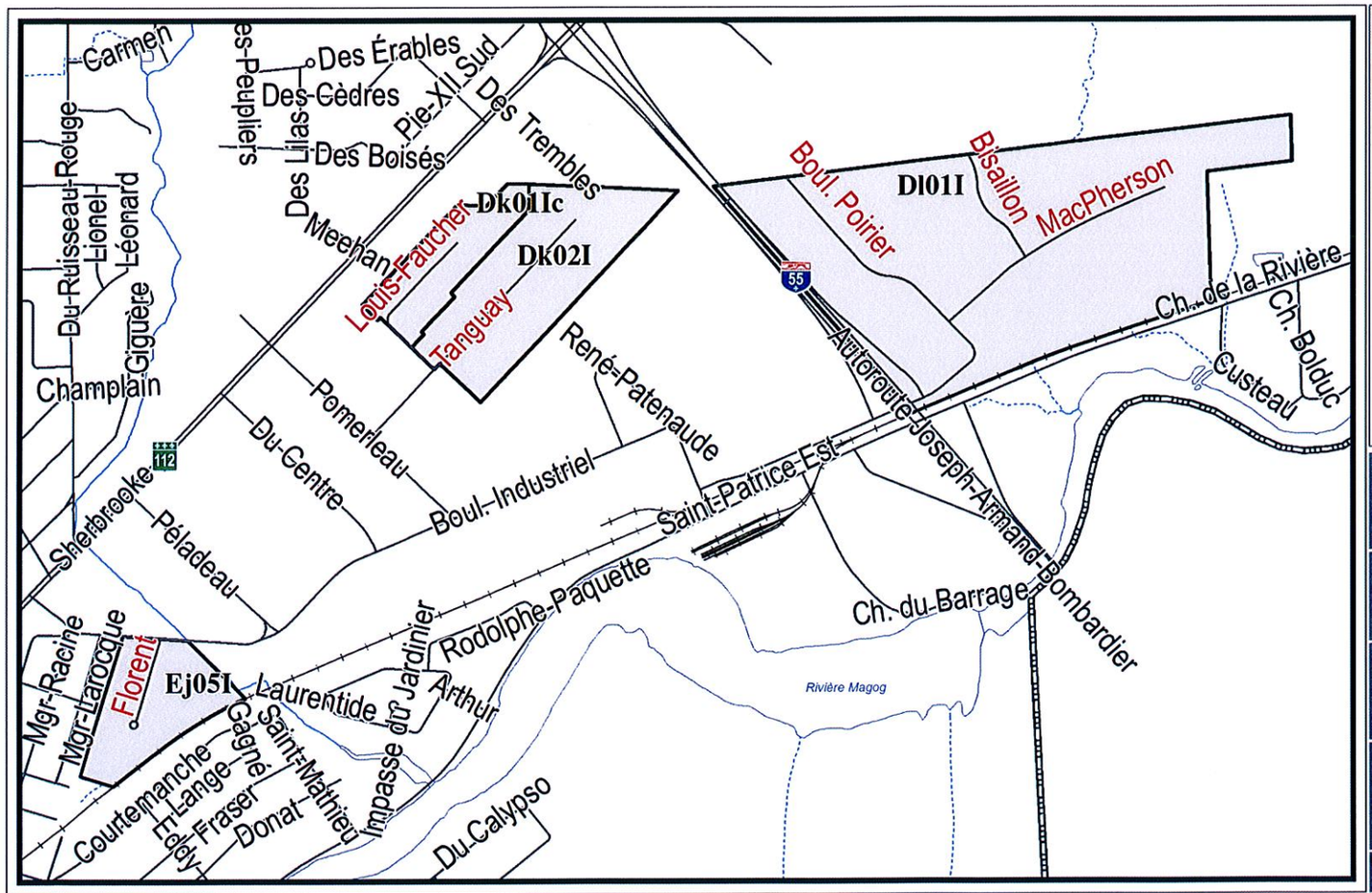

VILLE DE MAGOG
PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

CONDITIONS D'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUIRE
Art. 1 - Rues concernées

Préparé par : Lysanne Hébert Date : 2020-03-04
Technicienne en urbanisme, Division urbanisme

Approuvé par : Mélissa Charbonneau
Coordonnatrice, Division urbanisme

Nom fichier :	Plan no. :	Séquence :

Magog

Ville de Magog

mars 2, 2020

1:3 034
0 0,025 0,05 0,1 mi
0 0,04 0,08 0,16 km

© Toutes les informations apparaissant sur cette carte sont des versions administratives et ne constituent pas la version officielle desdits documents. Ville de Magog, tous droits réservés. Ce document n'a aucune valeur légale et constitue un outil de référence uniquement.

Ville de Magog

mars 2, 2020

1:6 704
0 0,05 0,1 0,2 mi
0 0,075 0,15 0,3 km

© Toutes les informations apparaissant sur cette carte sont des versions administratives et ne constituent pas la version officielle desdits documents. Ville de Magog, tous droits réservés. Ce document n'a aucune valeur légale et constitue un outil de référence uniquement.